

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À L'EDUCATION ARTISTIQUE ET À L'ACTION CULTURELLE

DAAC/08-422-32 du 05/05/2008

APPEL A CANDIDATURE A UN POSTE A TEMPS PLEIN DE « CHARGE(E) DE MISSION ARTS VISUELS » A LA D.A.A.C

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Mme OHANESSIAN - Tel : 04 42 95 29 44 / 06 07 33 48 73 - Fax : 04 42 95 29 71

Un emploi de professeur détaché à temps plein à la Délégation Académique à l'Action Culturelle en qualité de « chargé(e) de mission arts visuels » est déclaré vacant à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Le pôle « ARTS VISUELS » englobe les arts plastiques, l'architecture, la photographie, le cinéma - audio visuel et l'art numérique.

Les multiples champs de création couverts doivent être considérés dans un sens plus large que le sens disciplinaire : ils constituent un ensemble où chacun trouve sa place et résonne avec les autres, où chacun est autonome mais s'enrichit de la proximité des autres. Le pôle Arts visuels doit montrer cette cohérence et développer également chacun des champs artistiques.

L'enseignant sera choisi pour ses compétences pédagogiques, sa bonne connaissance du milieu scolaire et des domaines artistiques et culturels ainsi que des diverses modalités de partenariat. Il devra être capable de renforcer la lisibilité de la dimension transversale et inter disciplinaire relativement à ces différents champs artistiques. Des responsabilités éventuelles exercées en structures culturelles dans le cadre du parcours professionnel seront appréciées.

Placé(e) sous la responsabilité de la Délégée Académique à l'Action Culturelle, le/la chargé(e) de mission du pôle « arts visuels » devra, afin de mener à bien cette mission :

- contribuer au renforcement des coopérations sur le terrain entre administrations, équipes éducatives, professionnels de la culture et collectivités locales, impulser des actions en établissement (prenant en compte les dimensions transversales et inter disciplinaires), en assurer le suivi et l'évaluation.
- exercer une mission permanente de relais et de coordination entre la délégation académique d'éducation artistique et culturelle et les corps d'inspection concernés par ces domaines artistiques, les IA-DSDEN par un travail concerté avec les conseillers techniques départementaux dans le domaine culturel (en prenant en compte les 1^{er} et 2^d degré), les chargés de mission responsables des différents domaines à la DAAC, la Délégation Régionale des affaires culturelles, les collectivités territoriales et les services éducatifs de l'académie.

Compétences et qualités requises :

- Bonne connaissance des différents dispositifs culturels scolaires mis en place et de l'ensemble des champs qui composent le pôle « arts visuels ».
- Solide expérience en matière d'élaboration de projets culturels dans les domaines concernés, conduits en partenariat et de dimension interdisciplinaire.
- Ouverture d'esprit et capacités d'écoute, ainsi que de travail en équipe.
- Capacité à organiser et animer des réunions, à fédérer et mettre en relation des personnes pour créer des dynamiques d'action.
- Culture générale étendue et qualités rédactionnelles.

- Grande disponibilité : assiduité à la D.A.A.C. (rectorat - Aix en Provence), mais aussi mobilité sur l'ensemble du territoire académique.
- Maîtrise de l'outil informatique, de la messagerie électronique, des outils bureautiques, de la PAO et sensibilisation au lien entre image et son.

Rappel :

- Le salaire net mensuel est celui correspondant à l'échelon et au grade au moment de la prise de fonction. Les indemnités inhérentes à une charge d'enseignement ne peuvent plus être perçues. L'évolution de carrière reste attachée à celle du corps d'origine.
- La mission est renouvelable annuellement (sur la base du bilan annuel fourni), pour une durée maximale de trois ans renouvelable une fois.

Les enseignants souhaitant faire acte de candidature sont invités à transmettre par voie hiérarchique un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature **avant le 19 mai 2008** (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) **à l'adresse suivante :**

**Délégation académique à l'éducation artistique et l'action culturelle
à l'attention de Mme OHANESSIAN Chantal
Rectorat
Place Lucien Paye
13621 Aix en Provence Cedex 1**

Un double de chaque dossier sera envoyé, dans le même délai, sous couvert de la voie hiérarchique, pour avis motivé au chef d'établissement ou des autorités rectores.

Les candidats présélectionnés seront invités à une audition à la DAAC le jeudi 29 mai 2008.

Pour tout renseignement :

- Tél: 04 42 95 29 44

- Mel : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille